



APPRENTIS
D'AUTEUIL

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES

20
19

Du 14 au 21 novembre 2019

NORD-OUEST

Les élections **CSE** pour désigner
vos futurs représentants
pour les **4** prochaines années.

VOTER FO
C'EST

RENCONTRER LES SALARIÉS
SUR LE TERRAIN

FAIRE ENTENDRE
SA VOIX

DES REPRESENTANTS
DANS TOUS LES CORPS DE METIERS

SIGNER LES ACCORDS
FAVORABLES AUX SALAIRES

DES ÉLUS FORMÉS

NÉGOCIATIONS ANNUELLES

DES ÉLUS PRÉSENTS
DANS LES COMMISSIONS

FAIRE RESPECTER
SES DROITS





APPRENTIS
D'AUTEUIL

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES

CSE

20
19



neovote
www.neovote.com

DONNEZ UN VRAI
VISAGE AU CSE

NORD-OUEST

Du 14 au 21 novembre 2019 ont lieu les élections professionnelles au **Comité Social Economique Régional** dans les collèges Cadres et Employés.

Votre voix compte

En votant massivement pour **FO** vous vous assurez les compétences d'une organisation syndicale et des élus engagés dans la défense de vos droits.

FO négocie chaque année, avec l'employeur, pour améliorer vos conditions de travail.

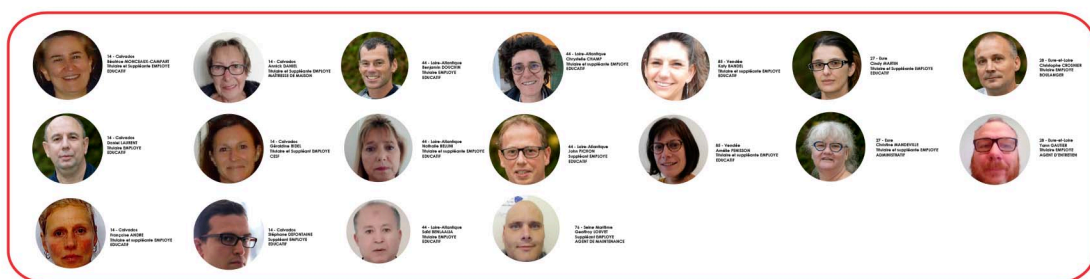
FO signe uniquement les accords qui présentent une réelle avancée.

Signataire ou non, nous restons toujours force de propositions dans l'intérêt de tous

Qui sommes-nous ?

COLLÈGE
CADRES

COLLÈGE
EMPLOYÉS



NOS ACQUIS

- 1 jour de repos supplémentaire pour les surveillants de nuit de plus de 50 ans.
- Rémunération de la prime panier pour les surveillants de nuit.
- 1 jour supplémentaire pour enfant malade.
- Intégration des avantages de l'accord intergénérationnel dans l'accord GPEC.
- Accompagnement, conseil et suivi des salariés des sites en restructuration.
- Revalorisation de l'indemnité de remplacement inopiné à 30 euros brut.
- 1,2 points d'indice DJF (Dimanche, jours fériés) pour la famille AES.
- Rémunération du 1/10^e des congés d'ancienneté avec rétro activité sur 3 ans.
- Attribution des tickets restaurant pour les non-cadres n'ayant pas de salle de restauration.
- Restitution des congés trimestriels pour les salariés d'AMASIA durant 15 mois.

NOS NEGOCIATIONS

- SFT et jour de ressourcement en congés pour les cadres.
- Des ressourcements pour la famille AES et Péri-éducative.
- Accord sur le handicap et maintien dans l'emploi.
- Accord sur le télétravail pour tous les salariés sans discrimination.
- Révision de l'Accord pour les cadres, réforme du forfait jours, respect des temps de repos et de reconnexion.
- Revalorisation des salaires.
- Compte Epargne Temps pour tous.
- Maintien des 23 J.R.T.T. en préservant les régimes horaires à 39h.
- Accès à la formation pour tous.
- Développer et améliorer les Activités Sociales et Culturelles (ASC).